UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.399.2020.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

ARMÉNIE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 16 septembre 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

UN/3101/24l/2020

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, en référence à sa note verbale UN/3101/188/2020, du 13 août 2020, a l'honneur d'informer que l'état d'urgence, prorogé par le décret 1319-N du 12 août 2020 du Gouvernement de la République d'Arménie, a été levé le 11 septembre 2020 et que les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont de nouveau pleinement appliquées. La Mission permanente de l'Arménie prie le Secrétaire général de bien vouloir en informer les autres États parties au Pacte.

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa plus haute considération.

***

Le 16 septembre 2020